BUREAU EXECUTIF
BE – PV DE LA REUNION N°2023-05

31 août 2023
Vidéoconférence

Présidence : René Meyer
Présents :
René Meyer, Marilyn Georgel, Yoann Cabirol, Joël Jollit, Françoise Jeante
Excusés :
Martine Prévost, Jean-Pierre Rouquier
Invitée présente :
Nicole Duclos (CCP)
Invité absent : Michaël Bournazeix (salarié, Directeur Sportif de la Ligue)

Secrétaire de séance : Françoise Jeante
Début de la séance : (9H30) : Fin de la séance (12H00)

1 – **POINT SUR LES COMPETITIONS AUTOMNALES ET HIVERNALES**

1.1 – Validation du calendrier – dates/implantations/directeur de compétition

Yoann rappelle qu'il est urgent que la CRJ programme les équip'athlé. Les équip'athlé automnales sont obligatoires pour participer à la finale nationale.

Yoann a programmé 1 réunion de la CSOR le samedi 23 septembre à la Maison Régionale des Sports (MRS) à 9H30.

Les dates déjà connues :
. Coupe de France des Spécialités
.1ER octobre Poitiers pour la zone Nord et 30 septembre pour la zone Sud

. Championnats Interclubs “AVENIR”
. 8 octobre Libourne (en attente de la visite du stade par Eric Raul – membre de la CRES)

Il serait utile de mettre en place un tableau de suivi des visites tripartites des installations sportives renouvelables tous les 4 ans, ceci permettra peut-être un entretien régulier des installations sportives.

1.2 – Jury
Définir le nombre suffisant de juges – seuls ceux-ci seront pris en charge pour la restauration et le droit aux indemnités.
Nous avons constaté la saison passée sur certaines compétitions hivernales et estivales des juges en surnombre. Face aux durées et coûts des déplacements, il devient de plus en plus urgent de passer à une composition de jury faite dans le respect bien sûr des compétences nécessaires à partir des ressources des clubs locaux.
Cela conduira naturellement à revoir notre notion traditionnelle de quotas.

Françoise indique que l’on ne peut pas demander aux clubs de former des juges s’ils ne peuvent pas officier sur des compétitions. Qu’entend-t-on par local car Françoise fait remarquer que dans le CDA 24 il n’y aura que très peu ou pas du tout de compétitions régionales – que deviennent les juges de ce CDA ?
Des propositions seront faites par la COT.

1-3 – Stadium
Préparation et présence à la réunion AXEL VEGA du 14 septembre (Michaël y assistera)
En l’absence de Michaël, Françoise précise que celui-ci a questionné tous les comités départementaux.

1.4– DECASTAR
A ce jour participeront les Comités 16,23,64 (2 équipes dont 1 prise en charge par le Comité 64), l’ADEM et en attente des réponses des Comités 40 et 47.

2– **FORMATIONS ENTRAINEUR**
Exploitation par l'Agent de développement Antoine des réponses recueillies mi-juillet

2.1– les demandes formulées ont-elles toutes une réponse dans le calendrier de formation proposé par Frédéric Taillard

2.2- quelles actions supplémentaires sont à ajouter

2.3- s'assurer que tous les candidats s'engagent à venir aux dates proposées sinon pourquoi ?
René précise que l'OFA n'impose pas un nombre de candidats pour l'organisation d'un module.

Yoann informe qu'il y a déjà 50 inscrits au colloque du 16 septembre à Angoulême.

3– **REUNION COT**
Réunion à prévoir en urgence

3.1– Désignation des jurys de base – surtout Directeur de Réunion

3.2– Point sur les pénalités pour manque de juges – analyse et décisions
Ce bilan sera fait avec l'aide de Yoann en tenant compte de la formation de juges de niveau 2 dans le club.

3.3– Système de gestion des officiels espagnols : Antoine est chargé de faire le point sur les modalités et le financement de ce système.

3.4– Juge Arbitre National d'Athlétisme (NAR) – chaque Comité a reçu la circulaire FFA, charge à lui à la transmettre à ses clubs.

Françoise fait remarquer que certains Comités ne respectent pas les consignes FFA comme indiqué sur les circulaires Fédérales où il est mentionné « *transmettre aux clubs* ».

Les juges- arbitres devront envoyer leur PV de compétition UNIQUEMENT à Aline Secrétariat de la Ligue – qui sera en charge de les diffuser à CSO, COT, CRES, club organisateur, Comité départemental du club organisateur et CSO FFA.

4– **POINT SUR LA RENTREE DES STRUCTURES**

4.1- Pas de problème sur les structures de Limoges, Poitiers et Talence
Françoise : Michaël avait anticipé en nous exposant, début juillet, à l'aide de documents la rentrée dans les Structures (Athlètes concernés, Mise à disposition des entraîneurs...)

Yoann : après la réunion de l'ETR samedi matin 16 septembre à Angoulême, une réunion des structures sera programmée (réorganisation, adaptation stages...)

4.2- Les Pôles France mis en place par la DTN à Talence (1/2 fond – épreuves combinées) et Poitiers (sprint-haies) ne devraient avoir aucune incidence sur les structures LANA.

On ne peut que déplorer la disparition du cadre technique en charge de la détection des minimes et la mise en place de stages pour ceux-ci (CTS parti à la retraite et non remplacé)

4.3- René n'a toujours pas reçu de la DTN la lettre de mission de Frédéric Taillard

4.4- Le Bureau valide le non financement du collège d'athlètes de l'ADEM

5- **ANIMATIONS PRE-OLYMPIQUES**

René : Antoine, l'Agent de Développement, sera en charge d'établir la liste des animations proposées par la FFA, le CROS, les CDOS et où la Ligue apporte son concours. Ceci sera étudié lors du prochain BE.

6- **FINANCES**

René : nous avons constaté une situation préoccupante des finances de la LANA (déficit 2022 + début 2023).

Pour mettre en œuvre un plan visant à retrouver l'équilibre budgétaire, il est indispensable :

6.1- d'examiner les comptes au 31 août 2023

6.2- de rechercher les mesures d'économie qui peuvent être faites sur les 4 derniers mois de l'année

6.3- d'établir une projection des comptes au 31 décembre 2023 en tenant compte de ces mesures d'économie

6.4- d'établir un projet de budget 2024

6.5- ceci implique de bloquer dès maintenant toute nouvelle dépense avant d'avoir établi le budget réactualisé 2023 et le projet de budget 2024

6.6- la commission des Finances est chargée de mener ces études et d'en présenter les propositions au BE
Prévoir une réunion de cette Commission des Finances dès l'état des comptes au 31 août 2023 connu.

Economies possibles : diminution aide aux athlètes de Haut-Niveau, diminution indemnités Jury, revoir la Formation
Possibilité de déficit structurel ou inflation
Analyser le fond de réserve

Yoann : il ne doit pas y avoir d'impact sur le développement sportif

Nicole :
. RAPPEL : le contrat de la nouvelle alternante au 1er septembre 2023 Inès DAVID-DESNOS est considéré comme de l'investissement.
. Validation de l'achat de polos de représentation pour les salariés administratifs et sportifs.

. la voiture d'Antoine est arrivée – elle lui sera remise une fois tous les documents validés.

7- MODIFICATION DES STATUTS DES COMITES DEPARTEMENTAUX

Obligation lors des AG des Comités Départementaux entre octobre 2023 et mars 2024 de définir les modalités électives

. Scrutin de la liste à la proportionnelle

. Scrutin plurinominal majoritaire (modalités actuelles)

8 – **CALENDRIER**

. Les Rencontres Régionales de Sports Nature se tiendront le 22 septembre à EYMOUTIERS (87) – René et Paul y participeront.

. JOB-DATING : après Braud St-Louis, Angoulême, Limoges et Bègles, sont prévus en septembre St Jean de Luz le 21, Niort le 28 puis en octobre Agen le 3, Villeneuve S/Lot le 5 et Périgueux le 12. Merci à Martine WATRICE pour l'organisation de toutes ces animations.

. Françoise va adresser une demande à tous les Présidents des Commissions Régionales pour qu'ils transmettent les dates de leurs prochaines réunions.

. PROCHAIN BE : 28 septembre

. PROCHAIN CD : 7 octobre

RAPPEL : TOUS LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR DEVRONT ETRE LICENCIES AVANT LE PROCHAIN COMITE DIRECTEUR DU 7 OCTOBRE 2023 – (art 6-2 des statuts Ligue)

Françoise JEANTE
Secrétaire Générale